

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Saison des ouragans en Atlantique : la planification des urgences en milieu de travail est essentielle

Charlottetown, le 22 août 2025 – Des événements climatiques se produisent partout au Canada en ce moment et la première moitié de la saison des ouragans dans l’Atlantique se termine bientôt. La Commission des accidents du travail (CAT) de l’Île-du-Prince-Édouard rappelle donc aux employeurs et aux travailleuses et travailleurs que la meilleure protection contre des conditions météorologiques imprévisibles est une bonne planification des mesures d’urgence.

« Avant d’être frappés par les ouragans Juan et Dorian et la tempête post-tropicale Fiona, les Insulaires ne réalisaient pas à quel point une tempête pouvait être destructrice. Les prévisions annoncent une saison des ouragans plus intense que normale dans l’Atlantique, il est donc essentiel de mettre en place des plans d’urgence en milieu de travail », a déclaré Danny Miller, directeur de la santé et de la sécurité au travail de la CAT. « Les employeurs doivent s’assurer que les plans d’urgence visant à protéger les travailleuses et travailleurs et les lieux de travail sont à jour et ont été clairement communiqués au personnel. Ces mesures comprennent notamment la surveillance des prévisions météorologiques, la mise à jour des listes de coordonnées, la mise à disposition de fournitures supplémentaires et la sécurisation des lieux de travail. Il faut également soutenir les travailleuses et travailleurs avant, pendant et après les événements météorologiques perturbateurs. »

Les employeurs sont également encouragés à :

- Suivre les instructions des responsables de la sécurité publique.
- Donner aux travailleuses et travailleurs suffisamment de temps pour sécuriser leur lieu de travail.
- Ranger les outils, sécuriser les fournitures et les matières dangereuses, déplacer les véhicules et les équipements mobiles vers des endroits sûrs.
- Éliminer les dangers en hauteur.
- S’assurer que les génératrices sont utilisées uniquement à l’extérieur et à une distance de 6 mètres ou 20 pieds des bâtiments.
- S’assurer que les détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone fonctionnent.
- Détourner l’eau pour l’éloigner des bâtiments et des équipements.

La CAT offre une ressource facilement accessible pour aider les employeurs et les travailleuses et travailleurs à se préparer à des événements météorologiques imprévisibles, intitulée « [Hurricane Season Safety Tips](#) », sur son site web (wcb.pe.ca). Cette publication téléchargeable comprend des conseils sur la façon de protéger les travailleuses et travailleurs et les lieux de travail, ainsi qu’une liste d’articles pratiques à avoir à portée de main. Le gouvernement provincial de l’Île-du-Prince-Édouard offre également une ressource complète intitulée « [Préparation aux urgences](#) » pour aider à se préparer à diverses situations d’urgence.



La CAT est au service de près de 6 800 employeurs et de plus de 92 000 travailleuses et travailleurs partout à l'Île-du-Prince-Édouard. Elle s'associe aux employeurs et aux travailleuses et travailleurs pour instaurer des lieux de travail sains et sécuritaires et favoriser le rétablissement en cas de blessure, grâce à l'application de la Workers Compensation Act (loi sur les accidents du travail) et de l'Occupational Health and Safety Act (loi sur la santé et la sécurité au travail). Les blessures graves et explosions en milieu de travail doivent être signalées à la ligne d'urgence de santé et de sécurité au travail, accessible 24 heures sur 24, au 902-628-7513.

-30-

Pour plus d'information, communiquez avec l'équipe des communications de la CAT, à news@wcb.pe.ca ou au 902-388-8671.